

Auto-évaluation — Maturité IA de la collectivité

10 questions. 1 point par réponse, sauf mention contraire. Faites l'exercice en équipe de direction. Score indicatif.

Questions

1. **Stratégie** — Une note d'intention ou de cadrage sur l'IA a-t-elle été validée par l'autorité territoriale ? (0 : non ; 1 : en projet ; 2 : validée et datée)
2. **Charte** — Une charte d'usage interne, validée par DPO/juridique, est-elle diffusée ? (0/1/2)
3. **Outils** — Existe-t-il une liste datée des outils autorisés, hébergés et contractualisés ? (0/1/2)
4. **Gouvernance** — Un référent IA et un comité sont-ils identifiés et actifs ? (0/1/2)
5. **Données** — Les agents savent-ils quelles données sont interdites en saisie libre ? (0/1)
6. **Compétences** — Au moins 20 % des agents ont suivi un module de base ; des référents par service existent. (0/1/2)
7. **Usages pilotes** — Au moins 3 cas d'usage mesurés (gain, qualité, satisfaction) sont documentés. (0/1/2)
8. **Évaluation des risques** — Une AIPD est conduite pour les usages à impact ; incidents tracés. (0/1/2)
9. **Confiance** — Un circuit de validation humaine existe pour tout contenu publié. (0/1)
10. **Sobriété** — Les usages sont limités à des besoins réels, avec suppression des brouillons et sobriété des pratiques. (0/1/2)

Score et interprétation

- **0–6 — Débutant** : risque réputationnel et opérationnel. Priorité : cadrage, charte, données.
- **7–12 — Initié** : fondations utiles, usages encore dispersés. Priorité : gouvernance, formation, premiers pilotes mesurés.
- **13–17 — Avancé** : usages cadrés, gains visibles. Priorité : industrialiser, mesurer, étendre la formation.
- **18–22 — Expert** : culture IA installée, supervision structurée. Priorité : veille, évaluation continue, partage.

Recommandations par profil

- **Débutant** : adopter la charte, définir la liste d'outils, nommer un référent, former 100 % des managers en 6 mois.
- **Initié** : lancer 2 à 3 pilotes mesurables, documenter, mettre en place le comité et l'AIPD.
- **Avancé** : généraliser les cas qui marchent, créer un catalogue interne, mesurer satisfaction et temps gagné.
- **Expert** : ouvrir une communauté de pratique, partager avec d'autres collectivités, auditer annuellement.

Plan d'action 90 jours

Choisir 3 actions à fort impact, un pilote responsable, un indicateur et une échéance. Revoir trimestriellement. **RGPD** : reprendre la liste des outils et vérifier bases légales, conservation, hébergement et droits des personnes.

Ressources : fiche CR de conseil, fiche courrier, fiche budget, charte type, prompts prêts à l'emploi.